

CCAS DE GOVEN
(Ille et Vilaine)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE GOVEN**

CCAS -EHPAD
20, rue du Perray
35580 Goven
Tél. 02 99 42 06 43

Courriel
adjoint.ehpad@goven.fr

SEANCE DU 26/10/2023

DATE DE CONVOCATION :
19/10/2023

MEMBRES EN EXERCICE : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six octobre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de GOVEN s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Président, après convocation légale du dix-neuf octobre deux mille vingt-trois.

PRESENT(S) : Patricia PERSAIS, Sylvie AGAËSSE, Nathalie BLOMMAERT, Yannick GOUGEON, Fabienne HEMERY, Karine CHEVALIER, Aurélie SAULNIER, Rosie MARTEL, Jean-Yves COTARD, Marie-Annick RICHARD, Eugène LAUNAY, Annick FABRE, Irène VERRON, Jacques ESTEVE

PROCURATION(S) : Marie-Christine FONTAINE-PEPIN donne pouvoir à Patricia PERSAIS

ABSENT(S) : Norbert SAULNIER (excusé), Florence GOURMELEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabienne HEMERY

**2023.10.003 EHPAD de GOVEN – Demande D'admission Pertes Sur Créances
Irrecouvrables**

Le comptable soussigné de la collectivité 21501 EHPAD LES JARDINS DU PERRAY CCAS GOVEN expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raison de l'insolvabilité de créanciers. Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres.

Intitulé	Compte	Montants présentés	Montants admis
Créances admises en non-valeur	6541	0.49 €	
Créances éteintes	6542	578.38 €	
TOTAL		578.87 €	

Les créances éteintes correspondent à des cotes pour lesquelles un jugement est intervenu et qui empêche toute poursuite (surendettement pour les particuliers ou liquidation judiciaire pour les entreprises).

Vu le CGCT,

Vu le budget 2023 de l'EHPAD « Les Jardins du Perray »,

Vu l'état et les avis d'autres part :


Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- APPROUVE la demande d'admission de pertes sur créances irrecouvrables telle qu'exposée ci-dessus,
- AUTORISE le Président du CCAS à signer tout document se référant à cette décision

Le Président
Norbert SAULNIER

Le/la secrétaire de séance

La vice-présidente
P. PERSAIS

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 09/11/2023
Le président Norbert Saulnier



